



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de l'assemblée ordinaire tenue le 5 mars 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

Règlement numéro 11830-2019, modifiant le Règlement numéro 2007-01-9200 relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, dans le but de revoir, dans certains cas particuliers, les dispositions relatives à l'émission d'un permis de construction ainsi qu'à l'émission d'un certificat d'autorisation.

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 6 mars 2019.

Jacques Arsenault
Greffier